



Compte rendu du Comité technique académique (CTA)

30 juin 2020



permanence syndicale quotidienne : 13h30 à 17h30. 02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57 - snasub-caen@orange.fr

L'ordre du jour du CTA était le suivant :

1. Examen et approbation du procès-verbal du CTA du 13 février 2020
2. Point Covid-19
3. Point d'information : orientation et affectation
4. Point d'information : examens
5. Projet de plan académique de formation
6. Questions diverses

Déclarations de la FSU (voir en fin de compte-rendu), SGEN-CFDT, UNSA-éducation

Le CTA est en présentiel mais une visio qui ne fonctionne pas au début avec absence de son qui tarde de 20mn le début de la séance prévu à 9h. La connexion ne sera pas de bonne qualité en permanence durant toute la séance.

1. Examen et approbation du procès-verbal du CTA du 13 février 2020

unanimité pour.

2. Point Covid-19

Équipements : 800 000 masques attribués pour l'académie de Normandie. Stocks de réassorts prévus fin août. Prime Covid : 3 catégories de personnels : agents ayant participé à l'accueil des enfants de soignants ; personnels soignants réquisitionnés ; personnels non enseignants ayant connu un surcroit significatif de travail. Un recensement est en cours avec les DSDEN. C'est la hiérarchie qui détermine les personnels éligibles. Un bilan quantitatif pourra être produit à la rentrée. L'enveloppe globale pour le périmètre de Caen n'est pas connue, l'enveloppe se fait sur la base de l'actuel budget académique, il y aura un approvisionnement national.

La FSU propose un CTA fin août pour discuter des conditions de la rentrée. La rectrice informe que de nouvelles informations sur les conditions de la rentrée par le ministère la semaine prochaine.

3. Point d'information : orientation et affectation

Voir les infos en ligne.

4. Point d'information : examens des élèves

Voir les infos en ligne.

5. Projet de plan académique de formation

Le DRH propose de réunir après la rentrée un groupe de travail sur le plan de formation lui-même dans une version aboutie et une discussion sur l'évaluation des formations. Le projet reste très général. Le projet s'inscrit dans la pluriannualité ; l'offre de formation doit s'appuyer sur un maillage territorial des formateurs pour favoriser des délais de route soient réduits. La FSU s'inquiète de l'impossibilité de proposer en amont des formations émanant des besoins des personnels. Nous ne pouvons qu'entériner un projet académique.

6. Questions diverses

Nous ne retenons que les questions de la FSU qui intéressent les collègues du champ de compétences du SNA-SUB-FSU :

- Nous voudrions la liste des personnels ayant bénéficié d'une mutation intra académique 2020 pour l'ensemble des corps de fonctionnaires (IATSS, 1er degré, 2nd degré) ?

Le MEN est saisi par un certain nombre d'académies pour savoir si les tableaux des agents mutés et des postes vacants. La réponse sera donc donnée par le MEN, nationalement.

- Une réunion post mouvement doit avoir lieu avec les organisations syndicales, pouvons-nous en connaître la date ?

Elle aura lieu début septembre.

- Combien de recours concernant le mouvement intra-académique avez-vous reçu ?

65 recours pour les enseignants

6 recours pour les administratifs

- Combien de demande d'information concernant la rupture conventionnelle avez-vous reçu ?

15 enseignants second degré et 1 demande 1er degré dans le Calvados, 5 dans l'Orne ; 2h35.

2 demandes fermes en DPA + 3 demandes d'informations.

attente circulaire MEN pour préciser les modalités, il n'y a pas d'enveloppe arrivée pour l'instant.

- Nous nous interrogeons sur les conditions de recrutement et d'affectation des SAENES en concours externe et interne cette année. Les épreuves écrites auront lieu le 10 juillet. Sachant qu'il y a des centaines de copies à corriger et que les dates de fermeture du rectorat sont prévues du 24 juillet au 17 août 2020, à quelle date les candidats auront-ils leurs résultats ? A quelle date auront-ils une proposition d'affectation ? A quelle date, les agents non titulaires recrutés sur postes vacants des SAENES connaîtront leur affectation ? Dans quelles conditions de travail vont être placés les collègues des services gestionnaires ?

Le calendrier est en cours DEC/DPA pour la procédure de recrutement, voeux des lauréats et nomination et enfin information aux collègues SAENES fin juillet.

Le CTA se termine à 13h10 sans que toutes les questions soient épuisées. Les autorités académiques annoncent donner des réponses écrites pour toutes les questions qui n'ont pas eu de réponse orale.



Déclaration de la FSU au CTA

La crise sanitaire entraîne des bouleversements inévitables et inédits. L'effondrement économique qui s'annonce va avoir immanquablement des impacts sur l'emploi et donc sur l'insertion des jeunes et notamment des plus fragiles, pas ou peu qualifiés souvent issus des milieux les plus défavorisés.

Pour eux, le confinement a eu un impact négatif (décrochage scolaire, ruptures de formation, ruptures de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). L'outil numérique n'a fait que creuser les inégalités d'accès à l'enseignement et à la formation. Les jeunes qui ne peuvent pas l'utiliser ou ne sont pas en mesure de l'utiliser correctement, ont décroché encore plus rapidement.

C'est pourquoi il faut revenir sur la loi « Avenir Pro » de 2018, pensée hors de ce contexte, pour permettre le développement de la formation professionnelle des jeunes, des demandeurs emploi et des salariés qui doit être un élément essentiel du plan de relance de l'activité économique. Pour ces jeunes, la FSU rappelle l'importance de la formation initiale, qui doit rester de qualité ainsi que l'importance du service public de l'éducation et de la formation pour permettre à tous les jeunes d'avoir accès à la formation et à la qualification.

Pour la FSU, la prévention du décrochage (à l'ordre du jour de ce CTA) nécessite que l'ensemble des causes soient prises en compte et que les moyens de réduire ces abandons, soient eux aussi diversifiés. L'éducation nationale, avec les Régions, doit mettre en place des formations qualifiantes pour les publics « décrochés » et des solutions d'accès à la qualification en lien avec les réseaux publics en particulier les GRETA. Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs doivent continuer à faire l'objet d'un pilotage partagé entre l'EN et la Région dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation. Les missions des MDLS doivent être maintenues et leurs moyens augmentés.

Nous avons déjà tenu un CTA de préparation de la rentrée 2020 dans lequel nous dénoncions les conditions du prochain mois de septembre : avec 78 postes en moins dans le 2d degré pour un nombre stable d'élèves nous ne pourrons compenser les écarts creusés par le confinement. Nous alertons sur le choix possible du virtuel pour compenser l'absence de moyens. Il ne faudrait pas renforcer les inégalités accentuées par le confinement. Le rattrapage d'éventuels prérequis n'ayant pu être enseigné cette année, tout comme la remédiation pour les élèves n'ayant pu suivre l'école à distance, nécessitent un travail au plus près des élèves, en présentiel, avec les professeurs de la classe. Or les marges horaires ne permettent même pas de maintenir l'offre de formation. Il est certes compliqué de remettre en chantier l'organisation des enseignements à la rentrée dans les établissements à cette époque de l'année mais il est encore temps de surseoir aux suppressions de postes. Les emplois en réserve au ministère doivent d'urgence être déployés sur le terrain. Pour libérer du temps, nous demandons notamment des aménagements des programmes, et par conséquent des examens.

Nous avons acté positivement la décision d'annuler l'épreuve orale de français. Cela répondait ainsi à l'alerte que nous avions lancée et à l'inquiétude des élèves, de leurs familles et des personnels. Les aménagements prévus pour la session 2021 sont aussi à noter. Il y a maintenant urgence à cadrer l'organisation des épreuves du second groupe du baccalauréat 2020. Les professeurs, les lycéens et leurs familles ont besoin d'avoir rapidement connaissance du protocole sanitaire en vigueur pour le passage d'une telle épreuve. Il en va de sa bonne préparation pédagogique et matérielle.

Nous attirons aussi votre attention sur les disparités majeures que nous avons pu constater dans les lycées de notre académie quant à la prise en compte des consignes pour renseigner les notes obtenues par les élèves en contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat. Nous sommes conscients que cette année 2019-2020 fut exceptionnelle et que se pose la question de la place de ce diplôme dans ces conditions. Mais il existait une règle transmise par la Division des Examens et Concours notamment pour éviter les injustices criantes d'un établissement à l'autre, d'une classe à l'autre. Or, nous avons connaissance d'établissements qui n'ont pas mis en application ces règles et dans lesquels des chefs d'établissements ont mis une pression majeure sur les épaules des enseignants pour améliorer leurs résultats. Cet épisode montre à quel point le passage du baccalauréat en contrôle continu pour les actuels élèves de 1ere et montant en terminale l'an prochain est injuste et source de manipulations diverses et variées, de pression sur les enseignants de la part de leur hiérarchie ou des parents d'élèves. C'est le règne de l'arbitraire ce que confirment les collègues qui ont pris part aux sous-jurys.

Concernant la fin d'année scolaire dans les collèges et les lycées, l'accueil des élèves dans les établissements se fait à la hauteur des possibilités fixées par le bâti et les conditions de sécurité sanitaires. Nous sommes dans un moment de scolarité mixte compliqué à gérer, très loin d'un retour à la normale. Par ailleurs, se dessine en cette période un nouveau modèle d'école que la FSU récuse : individualisation des parcours, éclatement du groupe classe et des équipes pédagogiques, élèves pris en charge à distance et en présentiel par des enseignant-es interchangeables, développement de l'instruction à la maison pour les familles qui en ont les moyens et développement concomitant des « offres » de l'EdTEch, irruption des entreprises privées, creusement des inégalités d'accès aux équipements et outils numériques...

La FSU dénonce et demande l'abandon du dispositif transitoire 2S2C qui avec l'assouplissement du protocole sanitaire n'a plus vocation à être maintenu. En effet, M. Blanquer profite de la complexité de la situation pour instaurer la confusion entre le temps scolaire et le temps hors-scolaire, et tenter de faire de 2S2C une alternative à l'organisation de l'Ecole actuelle, à renvoyer tout ce qui n'est pas « fondamentaux » hors de l'Ecole. Il n'est pas le premier à le faire. Chaque fois qu'un tel dispositif a été mis en avant, cela a toujours été pour réduire les enseignements scolaires, notamment EPS et éducation artistique, au profit d'offres extra-scolaires à la charge des collectivités territoriales ou des familles. Avec toutes les inégalités territoriales et sociales que cela peut générer. C'est l'accès à la culture pour toutes et tous qui est remis en cause. Monsieur Blanquer, adepte des « fondamentaux » a trouvé ici le moyen de décharger l'Education Nationale d'un poids qu'il juge trop élevé ! Il est de plus hors de question de laisser glisser le formidable outil qu'est le sport scolaire - que tous les pays nous envient - vers du périscolaire, vers une forme d'association complémentaire. Les 250 M€ annoncés pour le dispositif doivent revenir à l'Ecole et non à des substituts.....

Le service public d'éducation a tenu pendant cette période difficile de par l'investissement des personnels, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles ils ont été confrontés. Les facteurs limitant la reprise sont avant tout d'ordre médical et matériel, liés à l'application des consignes et du protocole sanitaires. Les personnels infirmiers ont assuré la formation des gestes barrières auprès de tous les personnels premier et second degré ainsi qu'àuprès des élèves du second degré. Ces personnels qui consultent des élèves présentant des problèmes de santé, n'ont reçu le matériel prévu pour les protéger d'un risque de contamination que le 19 juin dernier soit 5 semaines après leur reprise en présentiel, et pas tous. Après échange avec vos services, suite à la défectuosité notamment des visières, nous réitérons le fait que les infirmier-es sont en droit d'exercer en sécurité, et ainsi, d'assurer celle des élèves et des personnels avec lesquelles ils/elles travaillent. La FSU demande donc à ce que soit anticipée la rentrée, le COVID circule toujours, en fournissant du matériel adéquat.

Par ailleurs, nous constatons que certains médias sont actuellement lancés dans une campagne de dénigrement des professeurs, de leur supposé manque de travail durant le confinement, de leur supposée réticence à reprendre le chemin des écoles et des établissements. La FSU s'indigne de ces discours mal informés, stigmatisant l'ensemble d'une profession. Nous demandons au ministre et à Mme la Rectrice, sa représentante dans l'académie de Caen, de s'exprimer publiquement pour dénoncer cette campagne calomnieuse et soutenir les personnels de son ministère.

**POUR LA DEFENSE
INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE,
REJOIGNEZ
NOUS !**

